



DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY

République Française

P E T R - U C C S A
U N I O N D E S C O M M U N A U T E S D E C O M M U N E S
D U S U D D E L' A I S N E

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 13 avril 2021

**OBJET : MAISON DU TOURISME LES PORTES DE LA CHAMPAGNE :
APPROBATION DES COMPTES 2020 ET DU BUDGET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril à 17 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Ce Comité Syndical fait suite à la séance du Comité Syndical du 8 avril 2021 à laquelle le quorum n'a pas été atteint,

Date de convocation le : 9 avril 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 12

Pour : 7

Absents (titulaires) : 20

Contre : 0

Représentés (suppléants) : 1

Abstention : 0

Votants : 7

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 9Titulaires en présentiel : M. DEVRON.

Titulaires en visio-conférence : *en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles*, M. BERAUX, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, Mme PLANSON, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER,

Titulaires excusés : Mme CLOBOURSE, M. VERLAGUET.

Suppléants en visio-conférence : *en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles* : M. DUCLOS

Suppléants excusés : M. CECCALDI.**Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry : 3**

Titulaires en visio-conférence : *en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles* : Mme BINIEC, M. LAHOUATI,

Mme OLIVIER.

Titulaires excusés : M. POURCINE.**Secrétaire de séance** : M. MARCHAL

**OBJET : MAISON DU TOURISME LES PORTES DE LA CHAMPAGNE :
APPROBATION DES COMPTES 2020 ET DU BUDGET 2021**

Annexes :

- résultats du compte administratif 2020
- extrait du compte de gestion 2020
- budget primitif 2021

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013 qui acte la compétence « Développement et promotion du tourisme » à l'UCCSA,

Vu la délibération du 12 juillet 2013 relative à la création de la Maison du tourisme sous forme d'EPIC et à l'institution de la taxe de séjour au réel sur l'ensemble du territoire de l'UCCSA,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du Tourisme et notamment les articles L 133-3 et L 133-8 qui précisent que le budget et les comptes de l'office, sont soumis à l'approbation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale,

Les délégués du PETR – UCCSA :

- approuvent les comptes 2020 et le budget 2021

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON





DEPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de CHATEAU-THIERRY

République Française

PETR - UCCSA
UNION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES
DU SUD DE L' AISNE

Ferme du Ru Chailly - 02650 FOSSOY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 13 avril 2021

**OBJET : MAISON DU TOURISME LES PORTES DE LA CHAMPAGNE :
CONVENTION D'OBJECTIFS 2021 - 2023**

L'an deux mil vingt et un, le 13 avril à 17 h, dans la salle de réunion du PETR - UCCSA, Ferme du ru Chailly, les délégués du Comité Syndical du PETR - UCCSA légalement convoqués, se sont réunis,

Ce Comité Syndical fait suite à la séance du Comité Syndical du 8 avril 2021 à laquelle le quorum n'a pas été atteint,

Date de convocation le : 9 avril 2021

Délégués en exercice : 32

Présents (titulaires et suppléants) : 12

Absents (titulaires) : 20

Représentés (suppléants) : 1

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : 9Titulaires en présentiel : M. DEVRON.Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles, M. BERAUX, Mme LOISEAU, M. MARCHAL, Mme MARY, Mme PLANSON, Mme RIBOULOT, M. RIVAILLER,Titulaires excusés : Mme CLOBOURSE, M. VERLAGUET.Suppléants en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : M. DUCLOSSuppléants excusés : M. CECCALDI.**Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry : 3**Titulaires en visio-conférence : en impossibilité de signer pour des raisons pratiques tenant aux conditions sanitaires actuelles : Mme BINIEC, M. LAHOUATI, Mme OLIVIER.Titulaires excusés : M. POURCINE.**Secrétaire de séance** : M. MARCHAL

**OBJET : MAISON DU TOURISME LES PORTES DE LA CHAMPAGNE :
CONVENTION D'OBJECTIFS 2021 - 2023**

Annexe : convention d'objectifs 2021 – 2023

Vu l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013 qui acte la compétence « Développement et promotion du tourisme »,

Vu la délibération du 12 juillet 2013 relative à la création de la Maison du tourisme sous forme d'EPIC et à l'institution de la taxe de séjour au réel sur l'ensemble du territoire de l'UCCSA,

Vu le code général des collectivités territoriales et le code du Tourisme,

Vu la nécessité de réaliser une convention pluriannuelle d'objectifs qui reprend les missions confiées, les moyens octroyés ainsi que les engagements de chaque partie,

Les délégués du PETR - UCCSA :

- approuvent les modalités inscrites dans la convention d'objectifs 2021 - 2023

Et autorisent le Président à signer toutes les pièces relatives au dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Président,

Olivier DEVRON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Devron', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.



A2

MAISON DU TOURISME LES PORTES DE LA CHAMPAGNE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	200 621,89		240 519,91	240 519,91	240 519,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	343 981,82		351 928,44	351 928,44	351 928,44
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	12,00		12,00	12,00	12,00
	Total des dépenses de gestion des services	544 615,71		592 460,35	592 460,35	592 460,35
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	500,00		500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations (4)					
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues	2 168,19		19 980,34	19 980,34	19 980,34
	Total des dépenses réelles d'exploitation	547 283,90		612 940,69	612 940,69	612 940,69
023	<i>Virement à la section d'investissement (6)</i>					
042	<i>Opé.d'ordre de transferts entre sections (6)</i>	8 684,32		6 600,29	6 600,29	6 600,29
043	<i>Opé.d'ordre à l'intérieur de la sec.d'exp. (6)</i>					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	8 684,32		6 600,29	6 600,29	6 600,29
	TOTAL	555 968,22		619 540,98	619 540,98	619 540,98

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

+

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

=

619 540,98

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
013	Atténuation de charges	17 239,47		6 322,13	6 322,13	6 322,13
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	39 936,60		56 930,00	56 930,00	56 930,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	403 521,59		353 000,00	353 000,00	353 000,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
	Total des recettes de gestion des services	495 697,66		476 252,13	476 252,13	476 252,13
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	591,75				
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (4)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	496 289,41		476 252,13	476 252,13	476 252,13
042	<i>Opé.d'ordre de transferts entre sections (6)</i>					
043	<i>Opé.d'ordre à l'intérieur de la sec.fonct. (6)</i>					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	496 289,41		476 252,13	476 252,13	476 252,13

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

+

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

=

619 540,98

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation.

Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	6 600,29
---	----------

(1) cf Modalités de vote - (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement. (9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir détail Annexe IVA7).

(10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10. (11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

MAISON DU TOURISME LES PORTES DE LA CHAMPAGNE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles	18 734,54		21 404,83	21 404,83	21 404,83
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	18 734,54		21 404,83	21 404,83	21 404,83
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation à ...(8)					
26	Particip.et créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières					
4581	Total des opé.pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	18 734,54		21 404,83	21 404,83	21 404,83
040	Opé.d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'invest.					
	TOTAL	18 734,54		21 404,83	21 404,83	21 404,83

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	+
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 404,83

MAISON DU TOURISME LES PORTES DE LA CHAMPAGNE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)					
106	Réserves (10)					
18	Compte de liaison : affectation ...(8)					
26	Particip.créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
4582	Total des opé.pour compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section d'exploitation (6)					
040	Opé.d'ordre de transferts entre sections (6)	8 684,32		6 600,29	6 600,29	6 600,29
041	Opérations patrimoniales (6)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 684,32		6 600,29	6 600,29	6 600,29
	TOTAL	8 684,32		6 600,29	6 600,29	6 600,29

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	+ 14 804,54
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	= 21 404,83

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation.

Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)	6 600,29
--	-----------------



A2

MAISON DU TOURISME LES PORTES DE LA CHAMPAGNE

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Reste à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	200 621,89	120 558,29	10 000,00		70 063,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	343 981,82	311 069,85			32 911,97
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	12,00	2,03			9,97
	Total des dépenses de gestion courante	544 615,71	431 630,17	10 000,00		102 985,54
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	500,00	130,68			369,32
68	Dotations aux provisions (2)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (3)					
022	Dépenses imprévues	2 168,19				2 168,19
	Total des dépenses réelles d'exploitation	547 283,90	431 760,85	10 000,00		105 523,05
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>					
042	<i>Opé.d'ordre de transferts entre sections (4)</i>	8 684,32	8 684,32			
043	<i>Opé.d'ordre à l'intérieur de la sec. d'expl.(4)</i>					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	8 684,32	8 684,32			
	TOTAL	555 968,22	440 445,17	10 000,00		105 523,05

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

(3)

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Titres émis	Produits rattachés	Reste à réaliser au 31/12	
013	Atténuation de charges	17 239,47	15 561,60			1 677,87
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	39 936,60	40 844,05			- 907,45
73	Impôts et taxes (5)					
74	Dotations et participations	403 521,59	403 212,84			308,75
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	53 844,97	20 000,00		- 38 844,97
	Total des recettes de gestion courante	495 697,66	513 463,46	20 000,00		- 37 765,80
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	591,75	591,75			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (2)					
	Total des recettes réelles d'exploitation	496 289,41	514 055,21	20 000,00		- 37 765,80
042	<i>Opé.d'ordre de transferts entre sections (4)</i>					
043	<i>Opé.d'ordre à l'intérieur de la sec.</i>					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	496 289,41	514 055,21	20 000,00		- 37 765,80

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1

59 678,81

(3)

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers

(3) Ce chapitre n'existe pas en M49

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44

(6) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement

(7) Seul le total des opérations réelles pour comptes de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7)

(8) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

MAISON DU TOURISME LES PORTES DE LA CHAMPAGNE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
21	Immobilisations corporelles	18 734,54	3 930,00		14 804,54
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	18 734,54	3 930,00		14 804,54
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à ...(6)				
26	Particip.et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
4581	Total des opé.pour compte de tiers (7)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	18 734,54	3 930,00		14 804,54
040	Opé.d'ordre de transferts entre sections (4)				
041	Opérations patrimoniales (4)				
	Total des dépenses d'ordre d'invest.				
	TOTAL	18 734,54	3 930,00		14 804,54

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(3)
--	-----

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct.capitalisés (8)				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation ...				
26	Particip.créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières				
4582	Total des opé.pour compte de tiers (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	Virement de la section de fonctionnement (4)				
040	Opé.d'ordre de transferts entre sections (4)	8 684,32	8 684,32		
041	Opérations patrimoniales (4)				
	Total des recettes d'ordre d'invest.	8 684,32	8 684,32		
	TOTAL	8 684,32	8 684,32		

Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	10 050,22 (3)
--	----------------------

N° Codique : 0

N° INSEE : 0

RESULTATS DE L'EXERCICE

Tableau A5

Gestion 2020

Date 06/04/2021

Collectivité : MAISON DU TOURISME LES PORTES

Comptable : TRESORERIE GENERALE

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement	Total des Sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	18 734,54	555 968,22	574 702,76
Titres de recettes émis	8 684,32	679 664,66	688 348,98
Réductions de titres		145 609,45	145 609,45
Recettes nettes	8 684,32	534 055,21	542 739,53
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	18 734,54	555 968,22	574 702,76
Mandats émis	3 930,00	463 497,19	467 427,19
Annulations de mandats		13 052,02	13 052,02
Dépenses nettes	3 930,00	450 445,17	454 375,17
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	4 754,32	83 610,04	88 364,36
Déficit			

N° Codique : 0

N° INSEE : 0

Collectivité : MAISON DU TOURISME LES PORTES

Comptable : TRESORERIE GENERALE

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

Tableau A6

Gestion 2020

Date 06/04/2021

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	10 050,22		4 754,32	14 804,54
Variation stocks				
Total	10 050,22		4 754,32	14 804,54
Exploitation	59 678,81		83 610,04	143 288,85
TOTAL	69 729,03		88 364,36	158 093,39



Convention d'objectifs 2021-2023

Entre les soussignés :

Le PETR - UCCSA dont le siège social est situé Ferme du Ru Chailly, 02650 FOSSOY, représenté par son Président, Monsieur Olivier DEVRON, d'une part,

Et

La Maison du tourisme Les Portes De La Champagne, dont le siège social est situé 2 place des Etats-Unis, 02400 CHATEAU-THIERRY, représenté par son Président, Monsieur Dominique MOYSE, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences statutaires, le PETR - UCCSA a créé le 12 juillet 2013 un office de tourisme inter-communautaire dénommé « Maison du Tourisme du Sud de l'Aisne » sur le territoire de l'UCCSA, excepté la Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon, sous forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

Suite à la création de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry au 1^{er} janvier 2017, l'ensemble du périmètre du PETR – UCCSA est couvert par l'intervention de la Maison du Tourisme.

La présente convention a pour objet de définir précisément les engagements réciproques du PETR - UCCSA et de la Maison du Tourisme pour la période 2021-2023.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit :

- Les objectifs et les missions confiés à la Maison du Tourisme
- Les principes organisationnels et financiers régissant les relations entre le PETR - UCCSA et la Maison du Tourisme

Par la présente convention, la Maison du Tourisme Les Portes de la Champagne s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre un programme d'actions, en cohérence avec les orientations de politique publique du PETR – UCCSA afin de :

- Développer les retombées économiques du tourisme sur son territoire de compétences
- Optimiser le fonctionnement de la structure pour générer de l'autofinancement

La Maison du Tourisme Les Portes de la Champagne est le bras armé du PETR – UCCSA en matière de Tourisme au service de la destination et du territoire. Dans ce cadre, le PETR - UCCSA lui reverse une subvention de fonctionnement annuelle versée par la Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry (CARCT) et la Communauté de Communes du Canton de Charly-sur- Marne (C4) qui la composent.

De plus, le PETR – UCCSA a institué en 2013 la taxe de séjour sur son territoire. Cette taxe permet de financer des opérations de communication et de promotion du territoire afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'orientation des touristes. L'objectif est d'augmenter la fréquentation touristique et l'attractivité du territoire.

Le PETR - UCCSA collecte auprès des hébergeurs la taxe de séjour et la reverse ensuite à la Maison du Tourisme et au Département de l'Aisne au titre de la taxe de séjour additionnelle.

ARTICLE 2 : MISSIONS DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

L'Office de Tourisme est chargé, en vertu des statuts approuvés par la délibération du Comité syndical du PETR - UCCSA du 12/07/2013, et modifié par délibération du 21/12/2016 d'assurer les missions suivantes :

- Accueil et information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire
- Mise en œuvre de la politique inter- communautaire et des programmes de développement, notamment sur les projets de création de services ou d'installations touristiques, sportives et de loisirs.
- Commercialisation des biens et des prestations de services touristiques du territoire
- Contribution à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique inter-communautaire.
- Consultation sur les projets tendant à la valorisation des atouts touristiques du territoire
- Sur demande du PETR-UCCSA, promotion des manifestations d'intérêt inter- communautaire.
- Consultation obligatoire sur les projets d'équipements collectifs touristiques

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Dans le cadre des dispositions du code du tourisme et des missions énumérées dans les statuts de l'EPIC, la Maison du Tourisme s'engage à mettre en place les actions nécessaires à la réalisation des objectifs et axes de développement suivants :

1. Fonctionnement de l'Office de Tourisme Inter-communautaire

La structure doit poursuivre sa progression et se doter d'une organisation fonctionnelle au regard des missions qui lui sont confiées. Pour cela, la Maison du Tourisme organisera ses services opérationnels et ses services de gestion.

Objectif(s) opérationnel(s) 2021-2023 :

- Piloter la gouvernance de l'Office (gestion de l'EPIC, Comité de Direction, organigramme, gestion du temps de travail, etc ...) ;

2. Professionnaliser l'Office de Tourisme

- Obtenir la marque Qualité Tourisme (démarche qualité tourisme) et renouveler le classement de l'Office de Tourisme en Catégorie II : afin d'être classé catégorie II, la Maison du Tourisme Les Portes de la Champagne conformément à l'arrêté du 12 novembre 2010 fixant les critères de classement des Offices de Tourisme, devra mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, une politique d'accueil de qualité afin d'obtenir la Marque Qualité Tourisme et ainsi pouvoir prétendre à un classement de l'EPIC.
- Poursuivre la gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences : la Maison du Tourisme proposera une programmation annuelle de formations en adéquation avec l'évolution des métiers du tourisme.
- Observatoire du tourisme : la Maison du Tourisme sera chargée d'assurer une veille de l'activité touristique du territoire. Elle devra mettre en place et tenir à jour des tableaux de bords annuels de l'offre et de la fréquentation touristique du territoire. Elle recueillera et analysera les données et les complètera en lien avec les différents partenaires locaux en mesure de l'accompagner dans la réalisation de ces missions.

Objectif(s) opérationnel(s) 2021-2023 :

- Maintenir les marques Tourisme et Handicap ainsi que le classement de la Maison du Tourisme en catégorie 2
- Établir un tableau de bord de suivi de l'activité et des objectifs assignés

3. Améliorer l'expérience d'accueil.

- La Maison du Tourisme dispose d'un personnel pour remplir les missions précédemment citées, selon les critères de la convention collective des organismes de tourisme n°3175. En ce qui concerne le personnel permanent et saisonnier, un planning annuel reprendra les emplois du temps et les horaires d'ouverture du point d'accueil.
- L'accueil est une des missions essentielles et prioritaires d'un Office de Tourisme. Ce dernier s'attachera à collecter des informations permettant un inventaire permanent de l'offre touristique et de loisirs du territoire. Ces informations permettront une fluidité parfaite de la connaissance de l'offre et favoriseront la diffusion des informations et suggestion d'activités, de visites, d'animations et d'hébergements sur l'ensemble du territoire.
- L'Office de Tourisme veillera en outre à poursuivre l'actualisation et à l'exhaustivité des données touristiques présentes, entre autres sur le site internet et les divers supports du PETR – UCCSA et de ses EPCI adhérents.
- Il sera chargé de développer et structurer :
 - L'accueil physique des visiteurs à l'accueil de la Maison du Tourisme
 - L'accueil en mobilité,
 - L'accueil numérique.

Objectif(s) opérationnel(s) 2021-2023 :

- Déployer le Schéma d'Accueil et de Développement d'information Touristique (SADI) au service d'un accueil qualitatif des visiteurs (physique et numérique) et approfondir la connaissance des visiteurs.
- Optimiser l'accueil physique de la Maison du Tourisme
- Développer la visibilité de la Maison du Tourisme notamment sur les réseaux sociaux.
- Assurer la refonte intégrale du site internet de la Maison du Tourisme en 2022

4. Améliorer la notoriété du territoire : promotion et communication

- Asseoir la notoriété de la marque « Les Portes de la Champagne ».
- Développer une stratégie de marketing territorial autour de cette marque, en accord avec les termes définis avec le Comité Champagne : La Maison du Tourisme sera chargée de concevoir une politique de promotion du territoire du PETR - UCCSA s'appuyant sur l'ensemble des médias disponibles. La politique de promotion devra développer la notoriété du territoire dans ses zones de prospection prioritaires : France (Hauts de France, Île de France, Grand Est), Belgique, Pays-Bas, Angleterre et Etats-Unis.
 - Stratégie on-line : Développer l'e-réputation du territoire
 - Stratégie off-line : Éditions, relations presse, insertions, salons, workshop

Objectif(s) opérationnel(s) 2021-2023 :

- Proposer une stratégie globale pluri-annuelle 2021-2023 au PETR - UCCSA au plus tard le 30 juin 2021 pour présentation au Comité syndical. Elle devra détailler ce plan d'actions chaque année.
- Mettre en œuvre la stratégie de promotion et de commercialisation
- Renforcer la visibilité et la notoriété de l'Office de Tourisme sur tous supports (digital / print / etc...)
- Permettre un maillage de la promotion du tourisme sur le territoire (événements, sites...)

5. Poursuivre sa démarche de commercialisation

L'Office de Tourisme animera le montage et la commercialisation de produits touristiques (packages commerciaux et développement de la boutique). Pour toute vente, billetterie ou autre, à l'instar des autres opérateurs touristiques, l'Office de Tourisme sera commissionné sur les opérations réalisées.

Il sera ainsi chargé de :

- Développer son espace « boutique » et « billetterie »
- Mettre en marché l'offre touristique individuelle, mini groupes et groupes.

Objectif(s) opérationnel(s) 2021-2023 :

- Développer le Chiffre d’Affaires des boutiques, notamment grâce au développement de gamme de produits en lien avec l’identité du territoire et le code demarque
- Adapter le fonctionnement et l’offre du service commercial pour tenir compte des nouveaux modes de consommation imposés par le contexte sanitaire
- Poursuivre la mise en marché à l’échelle du PETR - UCCSA en développant son portefeuille de prestataires.
- Faire progresser le Chiffre d’Affaires du service commercial de +10% (base 2019) en 2023.

6. Renforcer la coordination des acteurs touristiques locaux

La Maison du Tourisme assurera une mission de formation et d’accompagnement des prestataires touristiques. L’Office de Tourisme pourra accompagner les porteurs de projets dans leur démarche de création et de développement :

- Accompagner les socio-professionnels dans leur mise en marché et accompagnement numérique (hors travaux d’ingénierie liés par exemple à la requalification d’une offre touristique)
Exemple : sensibilisation, information, formation dans une démarche collective
- Travailler en synergie avec les autres acteurs touristiques locaux et institutionnels (acteurs privés, Pôle muséal, ADT Aisne Tourisme, CRT Hauts de France...).

Objectif(s) opérationnel(s) 2021-2023 :

- Dans le contexte de la crise sanitaire, la Maison du Tourisme assurera plus particulièrement une mission d’accompagnement des prestataires (conseils et préconisations d’adaptations aux normes afin de rassurer les clientèles) et d’information sur les dispositifs d’aide.
- Développer les moments de travail/échange partenarial avec les socio-professionnels – organiser un temps fort en 2021 ainsi que plusieurs « ateliers » thématiques (au minimum de 2)
- En 2021, mettre en place les conditions pour le lancement d’un club hébergeur sur le territoire.

ARTICLE 3 : RELATIONS ENTRE LE PETR - UCCSA ET LA MAISON DU TOURISME

3.1 Engagements de la Maison du Tourisme

Conformément aux dispositions du code du tourisme, la Maison du Tourisme est tenue de soumettre pour approbation au comité syndical ses comptes et son budget. Par ailleurs, La Maison du Tourisme s’engage à produire et présenter chaque année un rapport d’activités de l’année écoulée – échéance au 01/06/N+1 ainsi que le plan d’actions pour l’année à venir – échéance 31/01/N0. Ces documents retracent l’emploi des fonds alloués pour l’exécution des obligations prévues dans la présente convention.

La Maison du Tourisme Les Portes de la Champagne s’engage également à communiquer au PETR - UCCSA toute information relative à son activité et à l’emploi des fonds attribués par le PETR - UCCSA, et transmettre à cette fin à première demande toute pièce justificative afférente.

Le PETR – UCCSA exerce en effet un contrôle sur la Maison du Tourisme concernant sa gestion comptable et administrative de par la :

- Participation des délégués du PETR – UCCSA aux organes de direction de la Maison du Tourisme
- Communication de toutes les pièces sollicitées par le PETR – UCCSA afin de s’assurer que l’organisation, les missions et les fonds versés correspondent à la convention d’objectifs

- Information permanente auprès des services et des élus du PETR – UCCSA
- Communication d'un rapport d'activités et des comptes transmis au PETR – UCCSA et ses EPCI
- Approbation au comité syndical de ses comptes et de son budget

3.2 Collaboration entre services

Pour la mise en œuvre de ses missions, la Maison du Tourisme travaillera en collaboration avec les services concernés du PETR - UCCSA.

Le PETR - UCCSA s'engage à fournir à la Maison du Tourisme toutes les informations et les appuis nécessaires à la bonne réalisation de ses missions.

La Maison du Tourisme s'engage à participer aux démarches et dispositifs de territoire mis en œuvre sur le Sud de l'Aisne (projet de territoire, contractualisations (LEADER ...)).

ARTICLE 4 : LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME ET MATERIEL

Pour la réalisation de ces objectifs, la CARCT (Communauté d'Agglomération de la région de Château Thierry) met à disposition de la Maison du Tourisme à titre onéreux et par convention les locaux suivants :

- Les locaux de l'accueil et du back-office de la Maison du Tourisme, situés au 2, place des Etats Unis, 02400 Château Thierry.

ARTICLE 5 : DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1 Financement de la Maison du Tourisme Les Portes de la Champagne

Au vu des missions d'intérêt général confiées à la Maison du Tourisme, le PETR – UCCSA via la CARCT (Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry) ainsi que la C4 (Communauté de Communes du Canton de Charly-sur-Marne) verse une subvention annuelle au fonctionnement de l'EPIC. Cette somme est versée au PETR - UCCSA puis intégralement reversée à la Maison du Tourisme

En 2021, la subvention est de 353 000€, elle peut faire l'objet d'une révision en cours d'année et chaque année.

5.2 Reversement de la taxe de séjour

Dans le cadre de l'institution de la taxe de séjour, le PETR – UCCSA reverse le montant collecté à la Maison du Tourisme et au Département de l'Aisne en application des dispositions du code du tourisme.

La Maison du Tourisme accompagnera le PETR - UCCSA en assurant la mise à jour du fichier des hébergeurs du territoire, ainsi que de tout collaborateur chargé par son activité de collecter la taxe de séjour.

La Maison du Tourisme informera le PETR - UCCSA des prestataires enfreignant la réglementation en vigueur. Le PETR - UCCSA sera chargé des procédures de rappel à la loi et des procédures de taxation d'office.

ARTICLE 6 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

6.1 Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'en 2023, période à l'issue de laquelle elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

La convention fera l'objet à l'issue de chaque année d'un examen approfondi, sur la base du rapport d'activité et des comptes. Des avenants à la convention pourront être réalisés afin d'adapter l'activité et les moyens de la Maison du Tourisme.

6.2 Avenant(s)

La présente convention pourra faire l'objet d'avenants. Ces documents devront obligatoirement être présentés au Comité de direction de la Maison du Tourisme ainsi qu'au comité Syndical du PETR - UCCSA.

6.3 Résiliation, Litiges

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par chacune des parties par lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de six mois. En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution de la présente convention et de ses avenants, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. Si un tel accord ne peut être trouvé, le litige sera porté devant les juridictions compétentes.

En 2 exemplaires originaux, le ... /... / à

Le Président du PETR - UCCSA,

Le Président de la Maison du Tourisme,

Olivier DEVRON

Dominique MOYSE

